

Lettre à un député de la majorité ayant voté la loi immigration

Le projet de loi sur l'immigration a été votée le 19 décembre dans une version très largement durcie par rapport au projet initial. « Elle offre une vision étriquée de notre société, repliée sur elle-même, pétrifiée par la peur de l'Autre, prompt à le transformer en bouc émissaire"(La Croix du 18 décembre)).

Contrairement à certains de vos collègues de la majorité, vous avez cru devoir la voter. Nous le regrettons profondément.

Il serait trop long d'en commenter le contenu en détail. Ils sont connus.

Nous tenons cependant à attirer votre attention sur deux innovations dans son contenu et son processus législatif :

- Dans le contenu : le fait de demander à des postulants au séjour la production de 8 fiches de paye alors qu'ils n'ont pas le droit de travailler revient à inciter à une double turpitude, au sens juridique du terme. Turpitude de l'employeur d'abord, qui, ayant utilisé du travail illégal qui aurait pu lui valoir des poursuites, devra certifier qu'il l'a employé et s'engage à poursuivre. Turpitude ensuite bien sûr du postulant qui n'avait pas le droit de travailler. La loi balaye ainsi un principe de droit pluri-millénaire nous venant du droit romain « nemo auditur propriam turpitudinem allegans », nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.
- Innovation aussi dans le processus : le 20 au matin, quelques heures seulement après le vote de la loi, madame la première ministre a déclaré sur France inter que cette loi comportait des « imperfections » qu'il conviendrait de réparer ; de même qu'elle comptait sur le conseil constitutionnel pour annuler certaines dispositions. Le gouvernement a donc incité le parlement à voter une loi qu'il considère lui-même comme non aboutie, voir inconstitutionnelle.

Nous ne manquerons pas, monsieur le député, de partager avec vous les difficultés supplémentaires, et dans beaucoup de cas insurmontables, que rencontreront du fait de la loi les personnes concernées ainsi que les bénévoles qui les accompagnent dans leur intégration. Cela n'aura comme effet que de faire grossir l'effectif de personnes résidant en France en situation irrégulière avec les conséquences qui s'en suivent.

Nous ne voudrions pas terminer cette lettre sans soumettre à votre réflexion cette déclaration de Patrick Martin, lyonnais et président national du MEDEF, sur radio classique mardi 19 décembre : « *En France, la population active va baisser à partir de 2035. Or, nos régimes sociaux, que ce soit la retraite, le chômage ou la santé, sont assis sur les revenus du travail, donc sur l'emploi... Nous aurons besoin de 3,9 millions de salariés étrangers d'ici à 2050* ». Ne pensez-vous pas que là se situe le défi majeur qui ne peut être relevé qu'en accroissant massivement la capacité d'intégration de notre pays ? Ne vous seriez-vous pas, concernant l'intérêt de la France, trompé de loi ?

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de toute notre considération. Nous vous souhaitons des fêtes de Noël remplies de paix et d'humanité.